

AFFAIRE N° 37/1 -

DECISIONS MODIFICATIVES concernant le Budget des Cantines Scolaires - EXERCICE 1979

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

J'ai l'honneur de proposer à votre approbation le tableau suivant qui modifie les prévisions budgétaires pour l'année 1979, du service des Cantines Scolaires.

INSCRIPTION BUDGETAIRE

- en Dépenses, article 623 : Taxes (Vignette)	+	480,00
- en Recettes, article 601 : Alimentation	-	480,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Article 215 - Acquisition d'une camionnette	+	1 297,00
- Article 214 - Acquisition de matériel de cantines	-	1 297,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

601 - Alimentation	-	22 808,58
604 - Combustibles	-	95 202,87
633 - Petit matériel	-	5 796,12
874 - Charges exceptionnelles	-	12 000,00

TOTAL 135 807,57

Aux articles

609 - Fournitures diverses	+	4 622,73
611 - Rémunération du personnel temporaire	+	110 603,74
615 - Rémunérations diverses (Surveillantes)	+	18 505,25
618 - Charges Sociales	+	2 075,85

TOTAL 135 807,57

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VU - Par le ^xPréfet^x par délégation
le Directeur des Finances et des Coll.
Martin Claude ALARCON

Par Copie Certifiée Conforme
St Denis le 15 Avril 1980
Le chef de bureau délégué
Signé Jacques Lacoste